

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AYHERRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15
- Qui ont pris part à la délibération : 15

DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION : 16 mars 2026

SEANCE DU 20 MARS 2026

L’an deux mille vingt-six et vingt mars, à dix-neuf heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s’est réuni le Conseil Municipal de la Commune d’AYHERRE, sous la présidence de M. Frédéric HERNANDEZ, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes ADOGLO Raphaëlle, BELOSCAR Pantxika, DITHURBIDE Sabine, ELOSEGUI—MARTINON Uxue, LOYATHO-OXARANGO Maider, MINJOU Julie, OXARANGO Maite, PEREZ Karine et MM BISCAY Samuel, GASTAMBIDE Arño, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé, SALLATO Damien.
Mme MINJOU Julie a été élue secrétaire.

DELIBERATION N° 2026-02-03 : Election des délégués du Sivu Bigabat

Le Maire rappelle à l’assemblée que les statuts du syndicat BIGABAT prévoient que la Commune d’Ayherre dispose de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Il précise qu’en application de l’article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués du syndicat de communes sont élus par le Conseil Municipal de chaque commune membre au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n’a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l’élection a lieu à la majorité relative. En cas d’égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Maire invite en conséquence l’assemblée à élire ses délégués titulaires et suppléants.

Le Conseil Municipal, oui l’exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

- **décide de** procéder à l’élection de 3 délégués titulaires pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat BIGABAT.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

Délégués titulaires :

- Mr HERNANDEZ Frédéric
- Mme OXARANGO Maïté
- Mme ADOGLO Raphaëlle

Délégués suppléants :

- Mme DITHURBIDE Sabine
- Mr GASTAMBIDE Arño
- Mr MONGABURE Philippe

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Frédéric HERNANDEZ

